



Info Vétô



Edito

par **Yves Lambert**

Chères Consœurs, Chers Confrères,

C'est avec plaisir que j'ai rejoint la direction de la DDETSPP depuis le 1^{er} février dernier. J'arrive du bureau de la santé animale de la DGAL où j'ai passé 5 années après avoir œuvré pendant 22 ans en services déconcentrés.

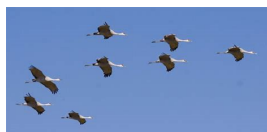
Nous sommes exposés depuis plusieurs semaines et mois à des risques sanitaires importants. Parmi les principaux, je noterai, sans ordre d'importance, la tuberculose, l'influenza aviaire, la peste porcine africaine et la rage. C'est ensemble que nous pourrons préserver le statut sanitaire de la Haute-Saône.

J'espère qu'aux détours de mes déplacements dans le département, je puisse vous rencontrer. Dès que cela sera nécessaire, j'organiserai une ou plusieurs réunions d'information de l'ensemble de la profession.

Confraternellement

Actualités

par Yves LAMBERT



IAHP : une propagation sans précédent...

La France et l'Europe connaissent une épidémie inouïe, liée au virus H5N1 !

Le nombre de cas dans l'avifaune sauvage, migratrice ou résidentielle, et de foyers dans le compartiment de l'élevage ne cesse de croître dans de très nombreux pays. Je vous laisse le loisir de consulter le site de la plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale qui fournit des notes ou un bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale. Vous pouvez aisément vous abonner à celui-ci pour le recevoir directement chaque mardi soir.

En France, la maladie est apparue en novembre dans le département du Nord, territoire en première ligne des flux migratoires. L'avifaune sauvage et les appelants (canards col-verts utilisés pour la chasse aux gibiers d'eau) en contact immédiat avec celle-ci sont fortement impliqués. La maladie a peu diffusé.

La maladie est ensuite arrivée dans le département des Landes, situé sous l'un des deux principaux couloirs de migration. L'Anses a identifié plusieurs introductions différentes de virus, tous du type H5N1, contrairement à l'an passé. Malgré les mesures de prévention dont une baisse de densité, une mise à l'abri adaptée, la maladie a diffusé au sein de la grande zone de forte production de foie gras.

Alors que la maladie semblait s'essouffler, plusieurs autres feux sont apparus sur le territoire métropolitain pour toucher une autre zone de forte production avicole, les Pays de la Loire. Aujourd'hui, l'épizootie semble incontrôlée !

Les différents virus génotypés, tous H5N1, semblent toucher beaucoup plus les galliformes que par les crises antérieures. Ceci permet de rappeler que TOUS les oiseaux sont sensibles aux virus influenza aviaires. Pour mémoire, des pélicans sont morts de l'influenza dans le département de l'Aude.

Un autre élément semble se dessiner, c'est le portage aérien du virus qui demandera rétrospectivement une expertise approfondie. Les systèmes d'aération de bâtiments hors-sol, bien biosécurisés, seraient la cause de la contamination dans certains cas. La rapide et large diffusion du virus en Vendée suit un coup de vent important de la mer vers l'intérieur des terres.

Qui nécessitent des recherches pour une prévention médicale

Nous devons collectivement analyser sans a priori les causes et facteurs de développement de cette épizootie pour adapter les scénarios de gestion de crise d'une part et proposer des moyens de prévention adaptés d'autre part. La prévention médicale peut être une solution, mais à ce jour aucun vaccin avec AMM n'est disponible pour ces souches virales et chez les palmipèdes gras.

Afin d'éclairer les décideurs politiques et professionnels et pouvoir conduire une analyse coût/bénéfice, il est nécessaire de connaître et étudier les vaccins potentiellement actifs contre les virus H5N1 et H5N8. Des travaux sont en cours. Deux candidats vaccins ont été recensés comme pouvant répondre au besoin de protection des oiseaux avec réduction de l'excrétion virale et de réduction de la contamination et diffusion. Un essai dans des conditions de production débutera très prochainement dans trois zones de production avec un nombre suffisant de canards gras. Le suivi de la réponse immunitaire sera régulièrement réalisé chez ces oiseaux et certains seront utilisés pour des challenges tests en animalerie protégée pour tester l'efficacité de la protection et la réduction (à quel niveau) de la diffusion.

Sans préjuger des résultats qui ne seront pas disponibles avant 12 mois et de l'octroi d'AMM par l'agence européenne du médicament, la DGAL avec FranceAgriMer, mènera une étude coût/bénéfice à l'exportation et vis-à-vis de notre statut de pays indemne d'influenza aviaire hautement pathogène chez les volailles.

En attendant, agissons par la biosécurité

Dans l'attente et comme la prévention médicale ne remplace pas la prévention sanitaire, les mesures de biosécurité doivent être appliquées non seulement pour prémunir les élevages de l'IAHP, mais aussi des autres maladies réglementées ou non.

-
- Pour en savoir plus :
 - [IAHP: la situation en France](#) – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA)
 - [IA : face à la diffusion rapide du virus dans le Sud-Ouest, l'État adapte la stratégie de lutte – MAA](#)
 - [Epidémiosurveillance santé animale](#) – PLATEFORME ESA
 - [Influenza aviaire – Site plan d'urgence BFC GTV – DDETSPP 70](#)

[Site Web "Info Vétro"](#)

par **DDETSPP**



Modalités d'exclusion des équidés de l'abattage en vue de la consommation humaine applicables à partir du 28 janvier 2022.

L'Union européenne a publié un règlement « médicament vétérinaire » (2019/6) sur les informations à faire figurer dans le document d'identification d'un équidé qui serait traité par un médicament sans LMR (limite maximale de résidus).

Ce traitement devrait en effet conduire le vétérinaire à exclure le cheval de la consommation humaine, soit définitivement (dans le cas général) soit temporairement pendant six mois pour les substances listées comme essentielles.

Ce nouveau règlement (2021/577) ne modifie donc pas, sur le fond, le dispositif existant qui consiste, pour le vétérinaire, à inscrire dans le livret d'identification de l'équidé :

- Son exclusion définitive de la consommation humaine lors de l'emploi d'une substance sans aucune LMR dans aucune espèce animale, qu'il s'agisse d'un médicament équin sans LMR (la phénylbutazone par exemple) ou d'un médicament sans LMR utilisé dans le cadre de la cascade,
- Son exclusion temporaire pendant 6 mois si la substance sans LMR utilisée fait partie des substances essentielles aux équidés (aujourd'hui au nombre de 88 et listées à l'annexe du règlement 1950/2006). Il convient alors de préciser dans le livret la date de la dernière administration et le nom du médicament « essentiel ».

En revanche, le cadre réglementaire est totalement modifié aussi bien par la nouvelle loi santé animale que par ce règlement.

A noter également que depuis le 7 juillet 2021, le règlement (UE) 2021/963 pris en application du règlement (UE) 2016/429 ne permet plus l'exclusion de la consommation d'un équidé par choix de son détenteur ou son propriétaire. La gestion du statut d'un équidé vis-à-vis de la consommation humaine est uniquement liée aux enjeux de traçabilité sanitaire. Un nouveau format européen de document d'identification a donc vu le jour le 28 janvier dernier avec ces nouvelles références réglementaires.

Mais les anciens documents d'identification resteront évidemment valables jusqu'à la fin de vie de l'équidé.

Pour en savoir plus :

-
- [Liste consolidée \(2013\) des substances essentielles aux équidés. Règlement \(CE\) n1950/2006 de la Commission du 13 décembre 2006 \(Article 115 \(§5\) sur les substances sans LMR essentielles aux équidés non exclus de l'abattage.](#)
 - [Exclusion consommation & abattage – IFCE](#)

[Site Web "Info Vétô"](#)

par DDETSPP



PPA : élaboration d'un plan d'action, en prévention face à des cas de sangliers infectés en Italie du Nord

Une trentaine de cas de peste porcine africaine (PPA) ont été confirmés depuis le début du mois de janvier sur des sangliers sauvages dans le nord-ouest de l'Italie. Le ministère appelle à la plus grande vigilance des éleveurs et des voyageurs afin de ne pas introduire le virus en France.

Le plan d'action, élaboré par la direction générale de l'alimentation (DGAL) et concerté avec l'ensemble des acteurs de la filière, présente les actions de prévention et de surveillance à mettre en oeuvre par les différentes parties prenantes publiques et privées concernées suite à la découverte de cas de PPA dans la faune sauvage dans le nord-ouest de l'Italie (Piémont, Ligurie). Il prévoit également les actions de lutte à mettre en place, en cas d'introduction du virus sur notre territoire.

L'introduction de la maladie en France pourrait avoir des conséquences socio-économiques et sanitaires graves pour les filières professionnelles concernées, justifiant la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'élevage, de la faune sauvage et de la chasse.

Un plan d'urgence de 270 millions d'euros en faveur de la filière porcine vient d'ailleurs d'être mis en place pour faire face à la crise économique historique qu'elle vit actuellement.

Des actions de communication ont été mises en place rapidement : elles ciblent les éleveurs porcins, les voyageurs et chauffeurs routiers de la région PACA, la plus à risque (affichage et spots radio sur les autoroutes notamment).

- *Pour en savoir plus :*
 - [PPA : le kit de communication](#) – MAA
 - [La surveillance de la PPA en France](#) – MAA
 - [Epidémiosurveillance santé animale](#) – PLATEFORME ESA
 - [PPA](#) – Site plan d'urgence GTV BFC – DDETSPP 70

[Site Web "Info Vétô"](#)

Points d'amélioration

par DDETSPP



UNE SEULE SANTÉ «ONE HEALTH»

Sensibilisation à un usage raisonné des antibiotiques : tous mobilisés !

A l'occasion de la journée européenne d'information sur les antibiotiques du 18 novembre et de la semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens (18-24 novembre), les acteurs engagés dans la lutte contre l'antibiorésistance ont publié un état des lieux de la consommation des antibiotiques et de la résistance bactérienne, en santé humaine et animale en France, ainsi que les pistes d'actions pour l'avenir dans une approche « Une seule santé ».

La pandémie de COVID-19 a eu un impact certain en santé humaine : la diminution de la consommation en ville est très nette, l'activité hospitalière a évolué de manière différente en lien avec la prise en charge des patients COVID-19. En santé animale, les objectifs des plans Ecoantibio sont atteints. Ces progrès notables nécessitent de poursuivre les efforts individuellement et collectivement.

Lutter contre l'antibiorésistance nécessite une approche globale « One Health » ou « Une seule santé » : les mesures de prévention en santé humaine ne doivent pas être dissociées de celles prises en santé animale, et des actions prises pour préserver le bon état des écosystèmes, car les bactéries et gènes de résistance se diffusent et se transmettent potentiellement aussi via les animaux domestiques et sauvages et les milieux naturels.

En santé animale, la garantie de pouvoir utiliser des antibiotiques efficaces est également un atout majeur pour assurer la production de denrées alimentaires de qualité à partir d'animaux sains, assurer le bien-être animal et éviter la diffusion de maladies zoonotiques.

- Pour en savoir plus :
 - [Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques](#) – Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

[.Site Web "Info Vétro"](#)

Bilan

par **Eléonore CARRIER**



TUBERCULOSE – Bilan intermédiaire des opérations de prophylaxie de la ZPR

Depuis la fin 2021, une zone de prophylaxie renforcée a été mise en place suite à la découverte d'un foyer de tuberculose bovine en décembre 2020. Aujourd'hui 79 élevages sont concernés par cette Zone de Prophylaxie Renforcée et les opérations de contrôle par intradermotuberculination comparatives.

Au 15 mars 2022 le bilan intermédiaire était le suivant, 58 élevages avaient déjà été testés par IDC. Sur l'ensemble des animaux testés, une trentaine ont présenté des résultats non-négatifs (petits douteux, grands douteux ou positifs), une vingtaine a été testée par dosage d'interféron Gamma (IFG) et 10 ont fait l'objet d'un abattage diagnostic.

Sur l'ensemble des animaux abattus pour abattage diagnostique, aucun n'a pour l'instant révélé de lésions évocatrices.

Pour rappel, lors de réactions non-négatives, les DAT doivent être envoyés à la DDETSPP et au GDS dans la journée et sous 7 jours pour les résultats négatifs.

Pour les animaux réagissant, dans le cas de suspicion faible deux voies possibles au choix pour l'éleveur :

- la voie expresse : abattage diagnostic
- la voie conservatoire : dosage IFG des animaux réagissant
 - Si IFG négatif : levée des suspensions
 - Si IFG positif : abattage diagnostic des animaux avec contrôle sur la chaîne d'abattage des nœuds lymphatique, PCR, histologie et mise en culture.

Enfin, dans le cas d'une suspicion forte, les animaux feront l'objet d'un abattage diagnostique.

Pour en savoir plus :

- [Tuberculose - Foyer de tuberculose \(TB\) en Haute-Saône : surveillance sanitaire - Info Vété N° 20 Janvier Février Mars 2021](#)
- [Tuberculose bovine : dispositions techniques au dépistage sur animaux vivants, modification des modalités d'interprétation des résultats dosage de l'interféron gamma - <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-199>](#)
- [Instruction technique relative aux modalités techniques de gestion des suspicions de tuberculose bovine et des investigations des cheptels en lien épidémiologique avec un foyer de tuberculose bovine - <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2021-817>](#)
- [Arbre décisionnel : cliquez \[ici\]\(#\)](#)

[Site Web "Info Vété"](#)

Lu pour vous...



Rage

[Ukraine / Prévention de la rage](#)

[Un cas de rage, exceptionnel en France, transmise par une chauve-souris](#)

IAHP

[Thématique pestes aviaires](#)

[La situation en France](#)

Peste Porcine Africaine

[Thématique PPA](#)

[Bilan de la surveillance de la PPA par le réseau SAGIR \(2028-2020\)](#)

Alimentation animal

[Des protéines animales dans l'alimentation des porcs et des volailles : séparer les productions pour limiter les risques](#)

Animal de compagnie
[Conseils et réglementation](#)

Antibiorésistance
[Quel est le risque de propagation lors du transport des animaux ?](#)
[Des pistes pour améliorer le suivi de l'antibiorésistance chez les animaux](#)

Bien-être animal
[Une évolution de la législation européenne](#)
[Quels outils pour gérer le bien-être des équidés](#)

Bulletin épidémiologique
[Tous les numéros](#)

COVID 19
[COVID-19 et animal](#)
[COVID-19 et faune sauvage](#)
[L'efficacité de la mémoire immunitaire après vaccination ARNm pour reconnaître les variants des virus proches du SARS-CoV-2 et capables d'infecter les cellules humaines découverts chez des chauves-souris](#)

Plateforme ESA
[Actualités](#)

Filière apicole
[Un système de surveillance innovant](#)
[Mortalité des colonies d'abeille durant l'hiver 2020-2021](#)

Filière équine
[Influenza équine](#)
[Équidés et Intoxication alimentaire](#)
[Maladies parasitaires des équidés \(diagnostic\)](#)

Santé publique
[Des bactériophages pour prévenir la salmonellose, principale infection alimentaire](#)
[Zootopique, le podcast d'anticipation de l'Anses](#)

Tuberculose bovine
[Fiche maladie Tuberculose](#)
[Reconstruire les épidémies passées à travers l'étude du génome humain](#)

Vétérinaires
[Un appel à manifestation d'intérêt pour aider les territoires à lutter contre la désertification vétérinaire](#)

Mes démarches
[Demander une habilitation sanitaire](#)
[Établir un CVI](#)

[Site Web "Info Vétro"](#)

Coordonnées utiles



- **Préfecture : 03 84 77 70 00**

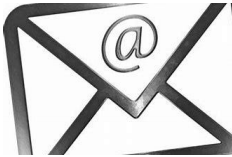
Elle pourra joindre les cadres d'astreinte de la DD(ec)PP

- **Abattoir à Luxeuil-les-Bains : 03 84 40 21 13**

Abattoir susceptible de recevoir des animaux accidentés et transportables

- **Equarrissage (Atemax) : 0800 600 300 ou 0825 771 281**
- **LDVH 70 : 03 84 95 77 70 - Jours fériés et we (P. LE HONG) - pierre.le-hong@haute-saone.fr**

Vous avez reçu...



- 22/10/21 : Réunion prophylaxie à venir 15 novembre
- 05/11/21 : IAHP : passage au niveau de risque "ÉLEVÉ"
- 24/11/21 : PPA : Appel à la vigilance - Extension de la PPA en Allemagne
- 25/11/21 : IAHP : Vigilance au regard de la situation en Europe et dans le monde
- 12/01/22 : Peste porcine africaine : vigilance suite cas en Italie
- 20/01/22 : COMMUNIQUE DE PRESSE: Influenza aviaire : face à la diffusion rapide du virus dans le Sud-Ouest, l'Etat adapte la stratégie de lutte
- 24/02/22 : Prise de poste du directeur de la DDETSPP
- 10/03/22 : [Influenza aviaire] situation alarmante
- 13/03/22 : [Ukraine] Accueil de déplacés et Prévention de la rage - animaux de compagnie

Arrivée / Départ



Arrivée :

01/02/22 : Yves LAMBERT Directeur de la DDETSPP de la Haute-Saône

Départs :

15/12/21 :Thomas CLÉMENT Directeur de la DDETSPP de la Haute-Saône

15/02/22 : Dominique FAUVEL Adjoint au directeur de la DDETSPP de la Haute-Saône

[Site Web "Info Vêto"](#)

Recrutement

La DDETSPP 70 recrute

Tout au long de l'année, la DDETSPP est susceptible de recruter des vétérinaires pour diverses missions notamment d'inspection (abattoir et/ou atelier de traitement de gibier), ou de certification à l'exportation. Si vous êtes intéressé à court ou moyen terme, n'hésitez pas à vous manifester.

Contact : Yves LAMBERT (Tél : 03 84 96 17 03)

[Site Web "Info Vêto"](#)

© DDETSPP

Service Santé et Protection des Animaux et de l'Environnement - 4 place Hologne BP 20358 70006 VESOUL

Tél. : 03 84 96 17 18 - ddetspp@haute-saone.gouv.fr